

Les partenariats entre associations et entreprises répondent à des objectifs distincts pour l'association et pour l'entreprise. Ils produisent différents types d'impacts sur les territoires dans lesquels ils se réalisent.

## 1. Les quatre objectifs des partenariats pour l'association

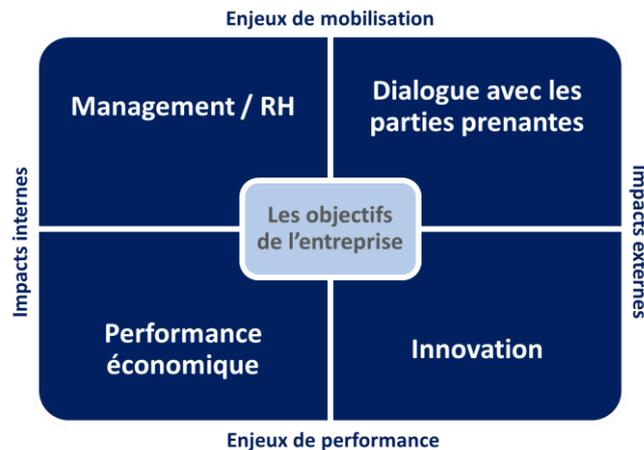
Il existe quatre grands types d'objectifs des partenariats entre associations et entreprises pour l'association :



- **Mobilisation des compétences :**
  - Les salariés de l'entreprise représentent un vivier de bénévoles pour l'association. Ils peuvent se mobiliser pour des actions ponctuelles (course solidaire, réaménagement d'hébergement, etc.) mais aussi devenir de futurs bénévoles réguliers.
  - Les savoir-faire de l'entreprise peuvent être utiles sur les fonctions support (informatique, communication, gestion de projet, etc.), les compétences techniques (situation d'urgence, etc.) ou encore sur des expertises complémentaires à celles de l'association.
- **Ressources financières :** l'entreprise peut apporter des ressources financières pour consolider le modèle économique de la structure ou contribuer à un projet spécifique. Un partenariat privé peut également avoir un effet de levier sur d'autres partenaires financiers (autres entreprises, pouvoirs publics, Fonds Social Européen).
- **Implication des acteurs :** l'entreprise permet à l'association d'accroître la portée de son message, de renforcer son ancrage territorial, d'appréhender les enjeux du territoire sous un angle économique ou encore de dialoguer avec l'écosystème de l'entreprise.
- **Innovation :** le secteur associatif a parfois des difficultés à déployer à grande échelle ses expérimentations. Dans ce processus, les entreprises peuvent apporter leur expertise pour contribuer à l'émergence des innovations mais aussi appuyer l'association dans l'essaiage de leurs initiatives.

## 2. Les quatre objectifs des partenariats pour l'entreprise

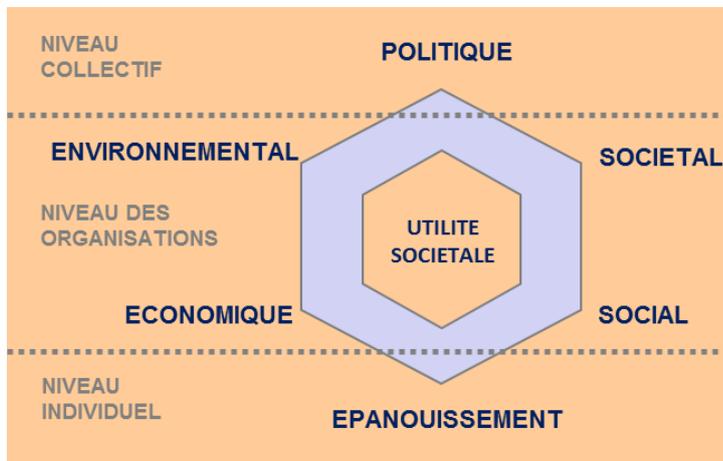
Il existe quatre grands types d'objectifs des partenariats entre associations et entreprises pour l'entreprise :



- **Management/RH** : l'implication de l'entreprise dans un projet associatif contribue au management et à la gestion de ses ressources humaines. Elle peut avoir des impacts positifs sur différents aspects : motivation, fierté d'appartenance, cohésion d'équipe, amélioration des compétences, transition entre vie professionnelle et vie privée. Des actions collectives au service de projets d'intérêt général offrent par exemple l'opportunité de fédérer efficacement les équipes.
- **Dialogue avec les parties prenantes** : les partenariats permettent à l'entreprise de dialoguer différemment avec l'ensemble de son écosystème (clients, fournisseurs, médias, collectivités territoriales...). Ce dialogue renforce son ancrage territorial et sa compréhension de l'évolution des besoins. Il représente également un atout pour anticiper des situations de crise, voir pour désamorcer des points de blocage.
- **Performance économique** : un partenariat avec une association peut influencer sur la dimension économique d'une entreprise de plusieurs manières : optimiser les coûts (ex : consommation d'énergie), répondre plus efficacement à des appels d'offre comportant des clauses sociales ou environnementales, fidéliser des clients (ex : labels, produits-partages) ou encore accéder à de nouveaux marchés (ex : les publics fragiles).
- **Innovation** : Le secteur associatif est reconnu par les entreprises comme une source d'innovation. Globalement, un partenariat peut être selon les cas un vecteur d'innovation pour l'évolution des pratiques de l'entreprise, sur la création de produits et services, ou encore sur l'évolution de sa chaîne de valeurs.

### 3. Les six impacts des partenariats sur les territoires

Un partenariat peut avoir six types d'impacts différents sur un territoire :



- **Politique** : faire évoluer la société. Par exemple : innovation, fonction d'aiguillon, renforcement de l'esprit critique, promotion de valeur d'intérêt général, etc.
- **Sociétal** : favoriser la cohésion des liens et le vivre-ensemble. Par exemple : lien social (création de réseaux de proximité, pratiques solidaires, etc.), citoyenneté et démocratie, diversité culturelle, etc.
- **Social** : réduire les inégalités entre les personnes. Par exemple : égalité des chances, développement de la capacité et de l'autonomie, égalité des habitants entre les territoires, etc.
- **Epanouissement** : favoriser le mieux-être et le développement de chacun. Par exemple : cadre et conditions de vie, capacité et compétences, expression, etc.
- **Economique** : favoriser la création de richesses partagées. Par exemple : développement de l'emploi, création de richesse et de services, développement d'une dynamique économique, coûts évités à la société, etc.
- **Environnemental** : encourager le respect et la protection de l'environnement. Par exemple : protection de l'environnement, éducation à l'environnement, pratiques transversales respectueuses de l'environnement, etc.